

Le droit irréprouvable de désobéir

Tout groupe a besoin de repères pour que ses membres puissent vivre ensemble. Dans une société, le repère suprême des citoyens est la loi qui organise et structure les rapports entre eux. Ainsi, dans une démocratie les lois doivent garantir les droits fondamentaux de chacun et l'intérêt général. Sont-elles pour autant incontestables ?

L'histoire de la démocratie française a largement démontré que les lois répondent à l'idéologie du pouvoir en place, à un choix de société. Les gouvernements successifs n'ont pas accordé la même place aux principes d'« égalité » et de « fraternité » qui font théoriquement partie des piliers de notre République. Aujourd'hui, le gouvernement Sarkozy pose le principe de « liberté » (économique) comme premier, le libéralisme s'impose aux principes de solidarité et renforce les inégalités. Alors quelles sont les limites de l'acceptable ? Peut-on / doit-on désobéir à une loi ? s'opposer à l'autorité, à la hiérarchie ? Pourquoi à chaque époque certains citoyens ont-ils fait le choix de la désobéissance civile ? Quelles en sont les formes actuelles ? Se poser ces questions, prendre position, c'est exercer son esprit critique, c'est participer à faire vivre la démocratie.

Obéissance, hiérarchie... des concepts culturels

Les lois contribuent à modeler la culture d'une société, en imprégnant au fil du temps les citoyens de « normes » dont il est difficile de s'émanciper même lorsqu'elles sont contradictoires avec leurs aspirations profondes. C'est le cas de la société française qui est ancrée dans une organisation hiérarchisée, dans laquelle patrons et supérieurs hiérarchiques commandent aux « exécutants » (les premiers réputés « prendre les risques », les autres moins « méritants », ce qui justifie les inégalités de revenus et de droits à prendre des décisions). Si l'Éducation ne se charge pas de former des individus critiques, capables de mobiliser les moyens de faire des choix pour être acteurs de leur vie... alors la démocratie reste un idéal difficile à mettre en œuvre. En particulier, le « chef », le « responsable » restent des repères, et le mot « désobéissance » a dans le sens commun une connotation péjorative. Dans l'inconscient collectif, l'obéissance est généralement

considérée comme « juste », la désobéissance comme un comportement « déviant ». Pourtant, pour ne citer qu'un exemple très fort dans la mémoire collective, les « résistants » de la seconde guerre mondiale, considérés à l'époque comme traîtres à la Patrie, sont aujourd'hui consacrés aux rangs de justes et de héros. La désobéissance civile changerait-elle de définition en fonction du contexte politique ?

Désobéissance civile...

Le concept de désobéissance civile en tant que « refus de se soumettre à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir jugé



inique » a été formulé pour la première fois par HD Thoreau, enseignant et philosophe américain du 19^{ème} siècle (*Résistance au gouvernement civil*, 1849). Sa philosophie de résistance non violente a influencé Tolstoï, Gandhi et Luther King.

En France, l'article 2 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* définit « la résistance à l'oppression » comme droit naturel et imprescriptible de l'homme. Ce n'est donc pas seulement un moyen d'action mais un but en soi, et la désobéissance est un mode d'action parmi d'autres. Elle s'appuie sur la transgression consciente et intentionnelle d'une règle, revendiquée comme un acte public pacifique, à vocation collective et visant la modification de la règle, s'appuyant sur des principes supérieurs lui donnant une certaine légitimité.



ENTRETIEN AVEC... NINON BRIVÈS,
professeuse des écoles dans le Tarn et Garonne, déléguée du personnel SNUipp

DÉSOBÉISSEURS DANS L'ÉDUCATION

Ayant refusé d'organiser l'aide personnalisée et de faire passer les évaluations CM2 à ses élèves, Ninon vient de subir une inspection avec maintien de note. Compte tenu des lourdes conséquences sur l'avancement dans la carrière, il s'agit bien d'une sanction indirecte !

► EE : Pourquoi as-tu choisi ce mode d'action ?

Ninon Brivès : En 2008, la mise en place de l'aide personnalisée a été un prétexte au démantèlement des RASED ; de surcroît, elle venait percuter le décret de 1990 qui limite la journée de classe à 6h, et le postulat pédagogique de la « classe coopérative » : dépasser la difficulté au sein du groupe. Je n'ai pas choisi ce métier pour une école où, au mépris du rythme de l'enfant, au risque de le stigmatiser et d'abîmer l'estime de soi, les difficultés passagères sont

traitées hors temps scolaire, où les élèves sont placés artificiellement en échec par des évaluations nationales qui nient la liberté pédagogique et le travail d'équipe... Je ne pouvais pas faire vivre ces réformes dans ma classe et, en l'absence de consigne syndicale de refus, j'ai informé l'IEN de ma démarche. D'autres enseignants ont eu le même réflexe et, très rapidement, nous avons constitué un réseau pour structurer cette dimension collective, tout en interpellant les syndicats. Notre objectif n'est pas d'être des « martyrs » mais de résister ! Comme l'a accredité le dernier Congrès du SNUipp, la désobéissance est complémentaire à l'action syndicale. Certes, l'affirmer publiquement implique des risques de sanctions : blâme, déplacement d'office, retraits de salaire, maintien de note ou rétrogradation d'échelon. Nous nous battons contre ces pressions, mais



Mais l'affirmation de ce droit reste théorique, il n'est pas juridiquement reconnu ; il est en principe illégal mais il existe de nombreux moyens de droit pour acquitter le prévenu ou modérer sa peine : état de nécessité, légitime défense, erreur de droit, circonstances atténuantes, interprétation restrictive de la règle...

Les désobéisseurs civils aujourd'hui...

Ils se définissent comme « militants altermondialistes et simples citoyens engagés, partisans de l'action directe non-violente pour combattre les lois, pouvoirs, politiques et pratiques injustes » : faucheurs d'OGM, dégonfleurs de 4x4 et autres activistes écologistes, démonteurs de panneaux publicitaires, clowns activistes, hébergeurs de sans-papiers, grévistes organisant des blocages, enseignants refusant d'appliquer les directives de l'EN... Des collectifs se sont créés, s'efforçant de mettre en place des modes de fonctionnement conformes à leur conception d'une véritable démocratie : partage du pouvoir entre tous, égalité de chacun, liberté de conscience et d'opinion... ●

ANNE DUMAS



pp82.

N NATIONALE...

pour conduire ces réformes à l'échec définitif, il faut une désobéissance de masse.

■ **EE : Comment entends-tu poursuivre ?**

N.B. : Continuer à expliquer aux collègues et aux parents en quoi ces réformes mettent en danger l'école publique, et élargir le champ de cette résistance au 2nd degré. Nous avons lancé une campagne de lettres pour un dépôt commun en cours d'année⁽¹⁾. Le réseau s'est doté d'une Caisse Nationale de Solidarité pour compenser les pertes financières⁽²⁾. Enfin, il est indispensable de renforcer le dialogue avec les syndicats parce que notre école publique mérite qu'on s'allie pour la défendre. ●

 **Signez la pétition de soutien :**

<http://ninonbives.resistancepedagogique.org/blogs.php?lng=fr>

1) <http://lettre.enseignants-en-resistance.org>

2) Caisse nationale de solidarité résistance pédagogique,
2074 route de la Vinouze, 82230 Verlhac Tescou.

